

[Français]

L'hon. M. Ricard: Monsieur le président, j'aimerais profiter de l'occasion de l'étude de cette mesure pour dire quelques mots seulement.

J'ai eu l'occasion, il y a déjà quelque temps, d'exprimer mes sentiments au sujet de la nécessité d'un régime d'assurance frais médicaux, et mes vues à ce sujet n'ont pas changé. Je crois qu'il est nécessaire, surtout si l'on veut combattre la pauvreté, de prendre les moyens nécessaires pour que les citoyens canadiens qui sont les moins favorisés voient dans la mesure actuellement à l'étude une source d'encouragement.

Mais je crains bien que le programme qu'on est en train de nous présenter contient un certain nombre d'inconvénients et d'imperfections, et il nous faut absolument convaincre le ministre d'y remédier et de prendre en considération les amendements qui lui sont suggérés.

Au cours du débat, j'ai été grandement surpris de l'attitude de l'honorable ministre. Il s'est montré intransigeant et inflexible. Des amendements qui méritaient sûrement d'être étudiés et pris en considération par l'honorable ministre ont tout simplement été repoussés du pied et n'ont pas été étudiés du tout.

L'opposition officielle a présenté plusieurs amendements par l'intermédiaire du représentant de Simcoe-Est (M. Rynard), un député qui s'y connaît sûrement dans le domaine de la santé publique. Cependant, malgré toute l'expérience que possède cet honorable député, il n'a réussi à faire admettre aucun de ses points par le ministre.

Il en fut de même des amendements proposés par...

L'hon. M. Tremblay: Monsieur le président, puis-je poser une question à l'honorable député?

L'hon. M. Ricard: Sûrement, monsieur le président.

L'hon. M. Tremblay: L'honorable député dit que le ministre n'a pas porté attention aux amendements; de fait, aucun de ces amendements n'a été étudié par la Chambre, parce qu'ils ont tous été déclarés irrecevables par le président des comités pléniers.

L'hon. M. Ricard: Oui, je m'accorde avec l'honorable député de Matapédia-Matane, mais il faut aussi noter que chaque fois qu'un amendement quelconque était soumis à la Chambre, l'honorable ministre faisait de son mieux pour convaincre le président des comités pléniers de ne pas l'accepter.

L'hon. M. Tremblay: Sur des points d'ordre technique, mais pas sur le fond.

[M. Johnston.]

L'hon. M. Ricard: Par conséquent, nous sommes justifiés de dire—et je crois bien que l'honorable député de Matapédia-Matane sera d'accord avec moi—que lorsqu'on fait campagne contre une chose, c'est parce qu'on y est opposé. Alors, le ministre, en employant le temps de la Chambre pour réfuter le bien-fondé des amendements qui étaient proposés, exprimait par le fait même...

L'hon. M. Tremblay: Le respect du Règlement de la Chambre!

L'hon. M. Ricard: ...sa désapprobation des amendements qui étaient apportés.

L'honorable député de Matapédia-Matane pourra employer tout son savoir pour essayer de contredire cette thèse, mais je sais qu'en son for intérieur, il est d'accord avec moi sur ces principes.

Monsieur le président, je voudrais continuer les quelques remarques que j'ai à faire pour rappeler à la Chambre que nous traitons actuellement d'un domaine qui relève essentiellement de la «juridiction» des provinces. L'honorable député de Matapédia-Matane a reconnu ce fait hier; en conséquence, il ne faut pas oublier ou ignorer les exigences et les vues des provinces. Pour ce qui est de l'Ontario, nous savons que le gouvernement de cette province a institué son propre régime d'assurance frais médicaux. En passant, qu'il me soit permis de dire que je crois que le régime qu'a institué le gouvernement ontarien répond aux exigences et aux aspirations du peuple de l'Ontario; c'est pour cette raison que le gouvernement de l'Ontario voit sûrement d'un mauvais œil le fait que le ministre actuel veuille s'immiscer dans un champ d'action déjà couvert.

Demain, à Québec, s'ouvrira la première session de la 28^e législature, je crois. Demain, sera lu le discours du trône énonçant les mesures que le nouveau gouvernement entend prendre, et je ne serais pas du tout surpris que le discours du trône contienne quelque chose au sujet du projet de loi que nous étudions en ce moment. A tout événement, il est un fait certain, c'est que le gouvernement de l'Union nationale a déjà ordonné une enquête dans ce sens.

• (3.50 p.m.)

Le gouvernement de la province de Québec ne veut pas se lancer sans avoir au préalable examiné à fond la question de l'assurance-santé.

Je serais enclin à croire, monsieur le président, étant donné la hâte que démontre le gouvernement actuel pour faire adopter cette législation, qu'il a l'intention de s'en servir comme ballon politique, car il ne faut pas oublier que cette mesure n'entrera pas en vigueur avant un an et demi et même deux